

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Ana Roch*

*Date de dépôt : 16 juillet 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Rémunération des dirigeants de régies publiques : y a-t-il des procédures en cours ?**

La presse s'est largement fait l'écho de la rémunération des directeurs de régies publiques.

Sans revenir sur l'entier de cette polémique, je souhaite concentrer mes questions sur un cas en particulier, celui de la directrice de l'IMAD, qui a reçu une indemnité de 90 000 francs dont la conformité légale laisserait à désirer.

Il semblerait que le Ministère public soit, en effet, de ce même avis, puisqu'il se serait autosaisi de cette affaire et que des procédures pénales seraient en cours d'instruction à l'encontre de la directrice et du président du conseil de l'institution.

De plus, il semblerait que la directrice soit actuellement en arrêt maladie de longue durée.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat est-il au courant de ces procédures ?***
- 2. Si oui, quelles mesures va-t-il ou a-t-il entrepris à l'encontre de la directrice et du président le temps de la procédure ?***
- 3. Qui remplace la directrice à la tête de l'IMAD pendant son absence ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.